

Hermillon
Mairie

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mai 2007

Ordre du jour

- 1 - Marché de travaux pour la digue en rive droite
- 2 - Marché de travaux pour les travaux connexes du remembrement-aménagement
- 3 - Maîtrise d'œuvre travaux de viabilisation secteurs du remembrement
- 4 - Point sur la réhabilitation de deux appartements dans l'ancien presbytère
- 5 - Création d'une zone d'activités économique d'intérêt communautaire
- 6 - Chemin de la Platière
- 7 - Subvention Mamabé
- 8 - Décisions modificatives commune et service de l'eau
- 9 - ATESAT
- 10 - Schéma directeur eau potable

Bulletin communal

N° 55

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU--MORRUGARES, Patrick DEIANA, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absent : Jean-Jacques BEROUD

Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2007.

... .. DÉCISIONS

1 - Marché de travaux pour la digue en rive droite

Yves DURBET rappelle que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 avril 2007 a retenu l'entreprise MARTOÏA St Jean pour un montant de 369 412,65 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le marché de travaux et autorise le maire à signer le marché et toutes pièces qui s'y rapportent.

Vote : unanimité

2 - Marché de travaux pour les travaux connexes du remembrement-aménagement

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 avril 2007 a retenu l'entreprise TRUCHET TP pour un montant de 277 236,60 € HT. Le conseil, après avoir délibéré, approuve le marché de travaux et autorise le maire à signer le marché et toutes pièces qui s'y rapportent.

Vote : unanimité

3 - Maîtrise d'œuvre travaux de

viabilisation secteurs du remembrement

La commune a missionné la DDE pour l'assister dans la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'urbanisation des secteurs « la Pépi - Carcavel », « derrière la tour », et « Parapet -champs dessous - champs dessus ».

Le maire informe qu'il convient de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la DDE à établir le dossier d'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de viabilisation dans le secteur du remembrement-aménagement.

Vote : unanimité

4 - Point sur la réhabilitation de deux appartements dans l'ancien presbytère

Yves DURBET présente le chiffrage de ces travaux de réhabilitation qui s'élève à 242 870,00 > ainsi que le plan de financement correspondant qui fait ressortir un déficit de 51 000 > TTC réparti à parts égales entre la C.C.C.M, l'OPAC et le Conseil Général.

5 - Création d'une zone d'activités économique d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire expose au conseil que les zones d'activités

et de Saint Jean de Maurienne n'offrent quasiment plus de possibilité d'implantations nouvelles et qu'il convient donc de prévoir la création d'une nouvelle zone sur le territoire de Saint de Maurienne. La commune de Saint Jean de Maurienne a prévu lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme un secteur pour ce type d'activités économiques. Le secteur concerné jouxte la zone commerciale actuelle de Combe Paillarde en bordure de la route du Parc de la Vanoise et représente environ 8,8 ha.

Après discussion, le conseil municipal décide de surseoir à la décision de création de cette zone d'activités économiques (ZAE des Plantins).

6 - Chemin de la Platière

Un écoulement rocheux est survenu au pied du chemin des lacets de la Platière. Une visite a eu lieu sur le terrain avec le service RTM. Le volume de matériaux à évacuer est estimé entre 150 et 180 m³.

Devant l'incertitude sur la stabilité des blocs l'accès à ce site est interdit jusqu'à la réduction du risque.

Ce chemin d'accès est le seul sur le territoire de la commune à mener vers les alpages situés en amont et en période estivale ce chemin est parcouru par de nombreux promeneurs. Il est donc impératif de rétablir cet accès.

Le montant estimatif des travaux de minage est d'environ 30 000,00 €. Ils seront réalisés par la société CITEM. Devant la situation d'urgence, la commune fait application de l'article 35 II du Code des Marchés Publics, résultant de circonstances imprévisibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✍ décide de confier la maîtrise d'œuvre au service RTM
- ✍ accepte de faire réaliser le minage des blocs par la société CITEM
- ✍ autorise le maire à signer le marché et toutes pièces qui s'y rapportent
- ✍ charge le maire de demander des subventions aux organismes concernés (Etat, Région, Département)

Vote : unanimité

7 - Subvention Mamabé

Danielle BOCHET, adjointe aux finances, présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association MAMABE.

Après lecture du bilan de l'année 2006 et du budget prévisionnel 2007 puis discussion, le conseil décide de verser une subvention d'un montant de 400 €.

Vote : unanimité

8 - Décisions modificatives commune et service de l'eau

Budget communal

Ouverture de crédits

Section de fonctionnement

Dépenses : 9 568,00 €

Recettes : 9 568,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 32 000,00 €

Recettes : 32 000,00 €

Transfert de crédits

Section d'investissement

Dépenses : + 21 468,00 €

Recettes : - 21 468,00 €

Vote : unanimité

Service de l'eau

Ouverture de crédits

Section d'exploitation

Dépenses : 8 000,00 €

Recettes : 8 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 85,00 €

Recettes : 85,00 €

Vote : unanimité

9 - ATESAT (Assistance Technique de l'Etat de solidarité et d'aménagement du territoire)

Yves DURBET expose au conseil l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. La convention arrive à échéance et le Maire propose de la renouveler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✍ demande à bénéficier de l'ATESAT
- ✍ mandate le maire pour établir en concertation avec les services de l'Etat (DDE) la convention prévue par les textes, et notamment pour arrêter la liste des missions complémentaires
- ✍ autorise le maire à signer cette convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.

Vote : unanimité

10 - Schéma directeur eau potable

La commune a décidé de lancer son schéma directeur d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la qualité globale de son service de distribution d'eau et de répondre aux exigences liées à l'attribution des subventions en matière d'eau potable.

Après avoir délibéré, le conseil accepte le lancement de l'étude et autorise le Maire à solliciter les concours financiers de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles auront lieu
les dimanches
10 juin 2007
et
17 juin 2007
de 8 heures à 18 heures

ETAT CIVIL

Décès

08/04/2007

Marie Julie
BUTTARD

22/04/2007

Henri Joseph
FAVIER

30/05/2007

Célestine Baptistine
CHARVIN

« LES CHEMINS DE LA MEMOIRE »

Dans le cadre de
cette journée organisée

le mardi 12 juin 2007

par l'USEP, l'ONAC et la
commune d'Hermillon,

toute la population est
cordialement invitée :

- à la cérémonie commé-
morative à 14 h 30 à la
salle polyvalente

- et à prendre connais-
sance du plan de circula-
tion mis en place.

(voir arrêté en 4^{ème} page)

Danielle BOCHET informe du spectacle de la fête des mères le samedi 2 juin à la salle polyvalente d'Hermillon.

François ANDRE informe que :

- ✍ les travaux de rénovation des halls de l'école maternelle et primaire seront réalisés par l'entreprise BALMAIN Lionel pour un montant de 5 730,84 €
- ✍ la réunion des jeunes pour les emplois d'été aura lieu le jeudi 31 mai 2007 à 18 h en mairie
- ✍ la réunion des bénévoles pour l'organisation de la journée des « chemins de la mémoire » du 12 juin 2007 aura lieu le lundi 4 juin 2007 à 18 h en mairie

Jean DURIEUX informe de la cérémonie du 18 juin à 18 h 30 au monument aux morts qui sera suivie d'un apéritif

Marie-Claude DARBEL informe d'un don de livres à la bibliothèque d'Hermillon par le Dr FRICK

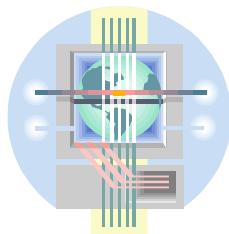
André BOCHET précise que les horaires d'ouverture de la médiathèque sont maintenus et que les permanences sont assurées par Marine LANOUE

Yves DURBET :

- ✍ informe de l'étude diagnostic réalisée par la DDE pour la traversée de la partie haute du village depuis le pont St Bénézet sur la RD 77
- ✍ propose d'entamer une modification ou une révision du Plan Local d'Urbanisme
- ✍ informe de l'amicale réception, organisée par la famille, à l'occasion des 100 ans de Madame Sabine RENZELLA.

MEDIATHEQUE - BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouvertures
(du lundi 11 juin 2007 au mercredi 4 juillet 2007)



Médiathèque

Lundi : 15 h 30 à 16 h 30
Mardi : 15 h 30 à 17 h 00
Mercredi : 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi : 17 h 00 à 19 h 00

Bibliothèque

Lundi : 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00
Vendredi : 18 h 00 à 19 h 30

